

Résumé du programme

France - Programme pour le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

2021-2027 - CCI 2021FR14MFPR001

1. Vue d'ensemble du programme

Dotation globale: 793 306 005 EUR

Contribution de l'UE: 567 136 526 EUR

Contribution nationale: 226 169 479 EUR

La France a l'intention de mettre en œuvre toutes les priorités du Feampa (1,2,3 et 4).

AT ci-dessous désigne l'assistance technique.

Priorité	Objectif spécifique	Contribution de l'Union	
		Contribution de l'Union sans AT	Contribution de l'Union à l'AT
1. Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	1.1.1. Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental. Toutes les opérations, sauf celles bénéficiant d'un soutien au titre des articles 17 et 19	62 228 635,00	3 733 718,00
1. Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	1.1.2. Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental. Opérations bénéficiant d'un soutien au titre des articles 17 et 19	11 492 632,00	689 558,00
1. Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	1.2. Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO ₂ en remplaçant ou en modernisant les moteurs des navires de pêche	4 136 000,00	248 160,00
1. Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	1.3. Promouvoir l'adaptation de la capacité de pêche aux possibilités de pêche en cas d'arrêt définitif des activités de pêche et contribuer à un niveau de vie équitable en cas d'arrêt temporaire des activités de pêche	15 000 000,00	900 000,00
1. Favoriser une pêche durable et la	1.4. Favoriser le contrôle et l'application efficaces de la	124 000 000,00	7 440 000,00

Priorité	Objectif spécifique	Contribution de l'Union	
		Contribution de l'Union sans AT	Contribution de l'Union à l'AT
restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	réglementation relative à la pêche, y compris la lutte contre la pêche INN, ainsi que la fiabilité des données aux fins d'une prise de décision fondée sur les connaissances		
1. Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	1.5. Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	72 469 116,00	4 348 147,00
1. Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	1.6. Contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	24 984 523,00	1 499 071,00
2. Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union	2.1. Promouvoir les activités aquacoles durables, en particulier en renforçant la compétitivité de la production aquacole, tout en veillant à ce que les activités soient durables à long terme sur le plan environnemental	105 911 824,00	6 354 709,00
2. Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union	2.2. Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de la transformation de ces produits	79 342 729,00	4 760 564,00
3. Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture	3.1. Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture	26 469 000,00	1 588 140,00
4. Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et	4.1. Renforcer la gestion durable des mers et des océans par la promotion des connaissances du milieu marin, de la surveillance maritime ou de la coopération entre les garde-côtes	9 000 000,00	540 000,00

Priorité	Objectif spécifique	Contribution de l'Union	
		Contribution de l'Union sans AT	Contribution de l'Union à l'AT
gérés de manière durable			

2. Résumé du programme

Le programme français repose sur trois «ambitions» qui visent à apporter une réponse aux problèmes et défis structurels à moyen et long terme, mais aussi à apporter des possibilités de soutien aux crises conjoncturelles. Les ambitions sont adaptées à la diversité des situations dans les bassins maritimes de l'Atlantique et de la Méditerranée ainsi que dans les régions ultrapériphériques, comme suit:

- Dans le cadre de la première ambition, la France soutiendra la **transition des secteurs de la pêche et de l'aquaculture vers de meilleures performances environnementales, économiques et sociales** en ciblant cinq sous-thèmes, à savoir faciliter l'adaptation des entreprises et leur transition écologique, renforcer et adapter l'offre de produits en fonction des attentes des consommateurs et de la société, soutenir la petite pêche côtière, améliorer la résilience et le développement de régimes de type assurance pour l'aquaculture et, enfin, l'innovation.
- Dans le cadre de la deuxième ambition, l'objectif est de **créer et d'établir de manière durable les conditions favorables au déploiement harmonieux des activités maritimes et côtières**, notamment par la poursuite des efforts de contrôle et la production de connaissances, le soutien à la protection du milieu marin et de la biodiversité, la contribution à la gouvernance internationale des océans et, enfin, le développement d'une économie bleue durable dans les régions.
- Dans le cadre de la troisième ambition, la France vise à **améliorer la mise en œuvre du programme Feampa** par le renouvellement du partenariat entre l'État et les régions avec une décentralisation accrue et une meilleure gouvernance, y compris des efforts spécifiques visant à faciliter l'accès de la petite pêche côtière au programme.

Contribution aux priorités horizontales de l'UE:

Résilience: L'adaptation des marchés dans le contexte de la pandémie est abordée dans les points faibles et il est clairement indiqué que les trois ambitions qui sous-tendent le programme visent à apporter une réponse et des solutions spécifiques à la crise économique, adaptées aux différentes situations dans les bassins maritimes de l'Atlantique et de la Méditerranée et dans les régions ultrapériphériques.

Le programme répond à l'objectif d'amélioration des conditions de santé et d'hygiène dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de garantir des conditions de travail sûres dans le contexte de la pandémie.

L'innovation est une priorité transversale, tout comme la prévention et la gestion des crises, ainsi que la capacité des entreprises à investir, à recruter et à former sur ces questions spécifiques, qui sont des éléments essentiels.

Le soutien aux travaux collectifs sur la résilience des entreprises face au changement climatique et aux événements sanitaires est mis en avant, de même que le soutien à l'économie circulaire.

Enfin, les menaces liées aux conséquences post-Brexit sont recensées, notamment en ce qui concerne les possibilités de pêche à long terme, la nécessité de renforcer le contrôle des importations en provenance du Royaume-Uni et d'accompagner la réaffectation des flottes vers des bassins offrant de meilleures possibilités, ainsi que la surveillance maritime et la coopération transfrontalière.

Transition écologique: Le programme tient compte des défis du changement climatique: la stratégie comprend une section intitulée «Transition énergétique, atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci», spécifiquement liée aux objectifs du pacte vert.

L'efficacité énergétique est considérée comme un objectif clé du programme: *«L'amélioration de l'efficacité énergétique sera prise en compte de façon transversale dans les critères de sélection des projets d'investissements pour l'ensemble de la filière (autres investissements à bord, dans les ports, dans les entreprises aquacoles, de commercialisation et de transformation). Ce volet est notamment très présent dans les stratégies régionales pour l'organisation des ports de pêche, en cours de révision. Une réduction d'au moins 20 % des consommations énergétiques ou des améliorations significatives de la consommation d'eau sont attendues sur la quasi-totalité des investissements dans les ports.»*

En ce qui concerne la décarbonation, les objectifs spécifiques 1.1, 2.1 et 2.2 prévoient un soutien aux investissements dans les énergies renouvelables, par exemple pour les infrastructures portuaires, la production aquacole et l'industrie de transformation.

Sur la base des dotations budgétaires, les contributions au **changement climatique** et à l'environnement représentent **48 %** et 53 % de la dotation totale de l'UE. La France prévoit d'allouer 282 millions d'euros à des objectifs environnementaux.

Transition numérique: L'innovation, bien que focalisée sur les outils de contrôle de la pêche, est présentée comme une ambition transversale du programme, qui précise que 6 % du budget y sera consacré.

3. Accord de partenariat

L'accord de partenariat français a été adopté le 2 juin 2022.

Il fait clairement référence au Feampa pour atteindre les objectifs stratégiques et prévoit des synergies avec d'autres programmes relevant des Fonds ESI.

Avec le programme FEAMPA, il créera les conditions favorables au déploiement harmonieux des activités maritimes et côtières, en soutenant une transition pérenne et résiliente des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, la protection du milieu marin et de la biodiversité, et contribuera à la gouvernance internationale des océans ainsi qu'au développement d'une économie bleue durable tant en France métropolitaine que dans ses régions ultrapériphériques.